

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération

N° 26.062.2

En exercice ... 37

Présents 28

Votants 30

Pour 30

Contre 0

Abstention ... 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**ZAC « VIA EUROPA » - APPROBATION DU DOSSIER DE
RÉALISATION ET DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS
PUBLICS À RÉALISER**

Date de la convocation : 04/03/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 10 mars à 17h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Valérie CHABOT).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Sandra PACHOT.

page 1 sur 3
REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_06

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 10 mars 2026

ZAC « Via Europa » - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics à réaliser

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R311-7 et R311-8 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 24.110.2 du 21 mai 2024 approuvant le dossier de création de la Z.A.C « Via Europa » ;

Vu le dossier de réalisation de la Z.A.C « Via Europa » et le programme des équipements publics à réaliser ci-annexés ;

Considérant que, par délibération n° 24.110.2 en date du 21 mai 2024, le Conseil communautaire, après avoir approuvé le bilan de la concertation préalable, a approuvé le dossier de création de la ZAC « Via Europa » ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui d'approuver le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de ladite ZAC conformément aux dispositions des articles R 311-7 et R 311-8 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que le dossier de réalisation de la ZAC « Via Europa » comprend les éléments listés ci-dessous et annexés :

- le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps ;

Considérant que le dossier des équipements publics à réaliser concernant la ZAC « Via Europa » est présenté et annexé ;

Considérant que Monsieur le Président propose à son Conseil d'approuver le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC « Via Europa », tels que présentés au Conseil ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC « Via Europa », tel qu'annexé à la présente.

II. APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC « Via Europa » tel qu'annexé à la présente.

III. PRÉCISE qu'en application des articles R311-5 et R311-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie de Vendres et au siège de la Communauté de commune La Domitienne ; qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; qu'une publication de la présente délibération sera effectuée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DEL IB_26_06

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

V. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice concerné au chapitre prévu à cet effet.

VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et aux mesures de publicité et d'information résultant de l'application des articles R311-5 et R311-9 précités.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **1.9 MARS 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **1.9 MARS 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Sandra PACHOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandra Pachot', written over a horizontal line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2 026 0310-DEL IB_26_06

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_06